

Acte à classer

55

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-08T11-23-17.00 (MI238655976)

Identifiant unique de l'acte : 027-200077329-20220629-55-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 55-2022_modification_du_budget_primitif_2022_ sement_ferme_des_places

Date de décision : 29/06/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [pesallpjdobDM01FDP_07202202...](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

55- [2022 modification du buc](#) Type PJ : 70_DE - Délibération[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/22 à 11:23

Par [LANGRENE Delphine](#)

Transmis

Date 08/07/22 à 11:23

Par [LANGRENE Delphine](#)

Accusé de réception

Date 08/07/22 à 11:31

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	5
Absents	13
Total des votes	27

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-trois juin deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, Mme HAKI, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance Mme DUTILLOY

Absent(s) excusé(s) : M. BERNARD, M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, M. MARE, Mme MONLON, Mme VANNIER, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. VOLLAIS

Procurations : M. BERNARD à M. DARMOIS, M. DUCLOS à M. TIMON, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, M. LEROUX à M. DARMOIS, Mme MONLON à Mme DUTILLOY

55-2022 Modification du Budget Primitif 2022 – Lotissement Ferme des Places

Pour faire suite aux observations du contrôle de légalité, il a été demandé de procéder à l'équilibre du budget de fonctionnement Lotissement Ferme des Places.

Il s'agit d'un budget spécifique où les travaux sont comptablement réalisés en section de fonctionnement et qui doit prévoir des écritures de gestion de stock (stock en début et en fin d'exercice).

Ce budget est géré en HT, la TVA s'appliquant tant aux dépenses qu'aux recettes notamment aux ventes des parcelles.

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 2 870 619.19 € en fonctionnement et à 2 711 851.60 € en investissement.

La modification porte sur le chapitre 011 – charges à caractères généraux (études et travaux)

En Fonctionnement :

- Chapitre 011 – Charges à caractères général (étude, travaux) : la réduction de la somme de 3 228.61 €, permet l'équilibre du budget 2022, ce qui porte la ligne du chapitre 011 à la somme de 239 311.39 € au lieu de 242 540 euros voté lors du budget.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-8 et L.1612-11

VU le budget primitif 2022 délibéré le 13/04/2022.

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget 2022 Lotissement Fermes des Places,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide*

- **D'ADOPTER** la modification du budget annexe Lotissement Ferme des Places 2022 en réduisant le chapitre 011 de 3 228.61 € permettant l'équilibre du budget global à hauteur de 2 870 619.19 € en fonctionnement et 2 711 851 .60 € en investissement.

Fait à PONT-AUDEMER, le 29 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

